



PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2022

Nombre de conseillers en exercice : 15
Date de la convocation : 22 novembre 2022
Présents : 13
Votants : 15 dont 2 procurations

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf novembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Adriers se sont réunis à la Salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur Thierry ROLLE MILAGUET, Maire.

Etaient présents : Mmes Agathe BUSSIERE, Mylène COMBEAUD, Yasmine DAVID, Sylvie DUDOGNON, Véronique RICHARD MM. André BERTHOMIER, Jean CHARRY, Romain DESBORDES, Stéphane QUERRIOUX, Thierry ROLLE MILAGUET, Philippe ROSE, Bernard ROTUREAU, Christophe SOUCHAUD

Absents excusé(e)s : Elisa ABAUX, Laurent VACHON

Pouvoir (s) : Elisa ABAUX donne pouvoir à André BERTHOMIER
Laurent VACHON donne pouvoir à Philippe ROSE

Assistait également : Elodie FRUCHON

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire procède à la vérification du quorum. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance à 20 h 34.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

1. Contrat d'assurance statutaire C.N.P.
2. Bons vacances CPA Lathus
3. Reste à réaliser 2022 commune et assainissement
4. Décision modificative n°5 budget commune
5. Questions diverses

Monsieur le Maire sollicite deux membres du conseil pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Sont nommés secrétaires de séance : André BERTHOMIER & Jean CHARRY

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le procès-verbal du 7 novembre 2022.

Aucune observation n'est présentée

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

1. Délibération 2022-56 : Contrat d'assurance statutaire C.N.P.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune d'Adriers est assurée auprès de la Caisse Nationale de Prévoyance (C.N.P.) pour répondre aux obligations statutaires vis-à-vis de ses agents affiliés à la C.N.R.A.C.L.

Le contrat est conclu pour une durée d'un an. Il prend effet à compter du 1^{er} janvier 2023 et prend fin le 31 décembre 2023.

Le taux de la prime pour l'année 2023 est fixé à 5,29 %.

La base de la cotisation est constituée par le traitement brut indiciaire, la nouvelle bonification indiciaire (N.B.I.).

Philippe ROSE explique que ce contrat permet à la collectivité d'être remboursée lors des arrêts maladie des agents titulaire.

Thierry ROLLE MILAGUET ajoute qu'au vu des arrêts maladie de 2022 il est nécessaire de reconduire le contrat pour 2023.

VOTE :

Pour : 15

Contre :

Abstention :

Le Conseil Municipal décide :

- d'adopter le contrat C.N.P. pour les agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat et tout document relatif à cette affaire.

2. Délibération 2022-57 : Bons vacances CPA Lathus année 2023

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'étudier la demande de partenariat entre le CPA de Lathus et la commune en vue de favoriser l'accès des enfants de la commune aux différents camps d'été 2023.

Le CPA Lathus, à proximité d'Adriers, propose aux enfants de 4 à 17 ans toute une gamme de séjours très variés et de qualité.

Thierry ROLLE MILAGUET précise au Conseil Municipal qu'il y a également la possibilité de signer une convention avec la CCVG pour une durée de 1 an ou 3 ans. Il rappelle que depuis 2021, la commune conventionne directement avec le CPA. En 2022, la participation de la commune était de 60 € et un bon a été retiré.

Agathe BUSSIERE ajoute que lors du bilan des bons vacances 2022 en commission jeunesse de la CCVG, il a été mentionné que la commune d'Adriers était la seule à ne pas conventionner avec la CCVG.

Thierry ROLLE MILAGUET propose de reconduire le dispositif et ajoute que la participation peut être augmentée.

Philippe ROSE trouve que ce dispositif permet aux parents de bénéficier d'une aide et si la participation est augmentée il y aura peut-être plus de demande.

Agathe BUSSIERE demande pourquoi un seul bon a été retiré, est-ce qu'il y a suffisamment de communication.

Thierry ROLLE MILAGUET précise que la communication des bons est faite dans la lettre d'infos, sur le site internet et sur les réseaux sociaux mais qu'il n'est pas facile de cibler les élèves du collège.

Yasmine DAVID ajoute qu'il y a sûrement peu d'enfant qui profite du séjour.

Véronique RICHARD dit que le coût du séjour est cher, ce qui freine les familles.

Philippe ROSE confirme que malgré les aides, le séjour reste onéreux.

Thierry ROLLE MILAGUET complète en disant que les familles n'ont certainement pas connaissance de toutes les aides. Il ajoute que la communication sera revue.

Philippe ROSE dit que l'école peut être un levier à la communication.

Jean CHARRY demande le coût d'un séjour d'une semaine.

Christophe SOUCHAUD répond que le coût doit varier en fonction de l'activité.

Jean CHARRY répète que s'il y a peu de demande, il propose d'augmenter le montant de l'aide.

Mylène COMBEAUD dit que le coût d'un séjour est minimum de 500 € et que les tarifs sont différents en fonction des ressources des familles.

Philippe ROSE précise qu'il serait bien de savoir si les parents n'inscrivent pas leurs enfants à cause du tarif ou si les activités ne plaisent pas.

Christophe SOUCHAUD pense qu'il n'y a pas beaucoup d'enfant intéressé par les séjours.

Jean CHARRY trouve que le fait d'augmenter l'aide ça permettrait à des enfants de la commune de partir.

Philippe ROSE ajoute que vu le nombre d'enfant sur la commune on ne peut qu'encourager en augmentant la participation.

Thierry ROLLE MILAGUET propose d'augmenter la participation pour 2023 à hauteur de 80 € et de conventionner directement avec le CPA.

Stéphane QUERRIOUX demande si l'aide est déductible uniquement sur les séjours ou s'il est possible d'en bénéficier pour des activités à la journée.

Thierry ROLLE MILAGUET répond que les bons vacances sont utilisables uniquement sur les séjours.

VOTE :

Pour : 15

Contre :

Abstention :

Le Conseil Municipal décide :

- de voter une participation de **80 € du coût total du séjour, à raison d'un séjour par enfant domicilié sur Adriers**
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement à Monsieur le 1^{er} adjoint pour signer la convention afférente à ce dossier.

3. Reste a réaliser 2022 commune et assainissement

Monsieur Le Maire a présenté les sommes à reporter sur le budget 2023 en investissement dépenses et recettes.

- Budget commune : rien à reporter
- Budget assainissement : rien à reporter

4. Délibération 2022-58 : Décision Modificative n°5 budget commune

Monsieur le Maire explique que suite à plusieurs arrêts maladie il a été nécessaire de recruter du personnel supplémentaire.

Lors de l'élaboration du budget une somme avait été inscrite à l'article 6218 « autre personnel extérieur » en cas de besoin. A ce jour, les crédits restants ne sont pas suffisants pour couvrir la paie du mois de décembre.

Pour verser les salaires des agents concernés, il propose de prendre une décision modificative.

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
6218 (012) : Autre personnel extérieur	5 300,00		
65888 (65) : Autres	-5 300,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

Yasmine DAVID est interpellée par cette décision modificative car les assurances doivent couvrir les arrêts de travail. Est-ce que la subrogation est obligatoire pour les mairies ? est-ce que la mairie est dans l'obligation de payer les agents ? Est-ce que la décision modificative fait suite à des retards de paiement des assurances ?

Thierry ROLLE MILAGUET répond que les assurances n'ont pas encore effectué tous les remboursements des arrêts de travail. En juillet, une délibération avait été prise pour accepter des avancements de grades. La régularisation a seulement été faite en novembre, le Centre de Gestion a pris beaucoup de retard dans la rédaction des arrêtés. Les contrats passés par le Centre de Gestion restent plus élevés que lorsque la mairie établie elle-même les contrats.

Philippe ROSE ajoute que lors de l'élaboration du budget il avait été prévu un montant plus large pour anticiper mais pas suffisant.

Bernard ROTUREAU demande si les assurances remboursent la totalité.

Thierry ROLLE MILAGUET précise que les assurances remboursent la totalité uniquement en cas d'accident du travail.

Jean CHARRY demande ce qui a été pris en charge.

Thierry ROLLE MILAGUET dit qu'à peu près 80% des salaires ont été remboursés.

Philippe ROSE ajoute que pour ce genre de décisions, il aurait été souhaitable de réunir la commission des finances.

Thierry ROLLE MILAGUET précise que c'est un cas d'urgence car il n'était pas possible d'archiver les paies plus tôt pour prévoir le calcul des paies de décembre. La trésorerie impose un calendrier très serré en fin d'année.

Christophe SOUCHAUD ajoute que l'augmentation du point d'indice n'était pas prévue non plus lors de l'élaboration du budget.

Stéphane QUERRIOUX dit qu'il n'est pas possible d'anticiper lorsqu'il y a besoin d'agents en remplacement.

André BERTHOMIER répond que nous avons eu de la chance de trouver du personnel compétent.

VOTE :

Pour : 15

Contre :

Abstention :

Le Conseil municipal décide :

- de valider la décision modificative n°5 sur le budget commune

QUESTIONS DIVERSES

✓ **Date des réunions**

Conseil Municipal : jeudi 19 janvier 2023 à 20 h 30

✓ **Point sur les commissions**

↳ bâtiment : Romain DESBORDES

Projet réhabilitation salle polyvalente : présentation du classement des candidats et de l'analyse financière et technique de QCS Services. Echanges pour le choix de l'architecte.

Toiture des garages Rue du Bois du Pic : les travaux sont terminés.

Démolition des garages derrière la boulangerie : début des travaux mi-décembre

Diagnostic amiante : l'Education nationale demande un diagnostic amiante des écoles. Il aura lieu le mercredi 7 décembre par l'entreprise ADICEA

↳ assainissement : André BERTHOMIER

Vidange des fosses : la vidange a eu lieu ce jour.

Station du bourg : point sur la rencontre avec Monsieur BARBOT pour la présentation du dossier de diagnostic de la station du bourg.

↳ voirie : André BERTHOMIER

Elagage : l'entreprise VAUZELLE réalise actuellement l'élagage annuel ainsi que l'élagage pour le passage de la fibre.

Rencontre avec STPR : un rendez-vous est fixé le vendredi 2 décembre concernant les trottoirs devant la mairie et les projets 2023.

↳ personnel : Thierry ROLLE MILAGUET

Arrêt de travail : point sur les prolongations.

Prolongation de contrat de travail : voir avec l'agent concerné

↳ Pêche : Thierry ROLLE MILAGUET

Saison 2022 : la pêche est fermée depuis le dimanche 27 novembre. Il faudra fixer une réunion de la commission en début d'année pour préparer la saison 2023

↳ fleurissement : Philippe ROSE

Fleurissement : la première partie des travaux de réfection du parterre sur la place de la mairie a eu lieu, la fin de la préparation du terrain aura lieu le mercredi 30 novembre et la plantation est fixée au mercredi 7 décembre.

✓ **Points divers**

↳ Rassemblement de camping-car : Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu en mairie sollicitant l'autorisation d'organiser un rassemblement de camping-car en avril 2023 autour du plan d'eau et à la salle polyvalente. Avant de donner l'accord, Monsieur le Maire souhaite en savoir plus sur le déroulement et les besoins, il propose de rencontrer l'adhérent référent.

↳ PLUi : Monsieur le Maire fait part de la nouvelle carte du PLUi qui doit être validée avant le 12 décembre 2022.

↳ Sportez-vous bien 2023 : Suite à une rencontre avec l'ECA et la CCVG il a été convenu d'organiser la manifestation le jeudi 13 juillet 2023. 4 activités seront proposées : foot, jeux anciens, tir à l'arc et si possible escalade avec le CPA.

↳ CCAS : Monsieur le Maire fait un point sur l'avancement du chantier du rafraîchissement des chambres de l'annexe de l'ESAT. Il indique que le chantier n'avance plus, certaines entreprises ont reçus des courriers en recommandés.

↳ Comité Eaux de Vienne : André BERTHOMIER et Christophe SOUCHAUD font part de leur participation au dernier comité. Ils donnent les tarifs 2023 et précise que le prochain comité aura lieu à Adriers. La convention défense incendie arrive à terme en 2023.

↳ Eolien : Suite à l'audience en Conseil d'Etat, un article est paru dans la presse. Monsieur le Maire n'a pas été interpellé par les journalistes. Un mail va être fait à l'avocat pour savoir s'il a été en contact avec des journalistes.

↳ Invitations :

- 09/12 : formation comprendre les enjeux de l'eau et les milieux aquatiques organisée par la CCVG
- 05/01/2023 : point sur les projets 2023 avec Mme DUBAND SGC Sud Vienne
- 05/01/2023 : rencontre avec le SATESE, la Police de l'Eau, l'Agence de l'Eau pour le diagnostic d'assainissement de la station du bourg

- 06/01/2023 : rencontre avec l'architecte pour le dossier de réhabilitation de la salle polyvalente

Situation financière arrêtée à la date du mardi 29 novembre 2022

Balance d'entrée :	97 623,57 €
Recettes :	736 973,37 €
Dépenses :	716 679,62 €
Solde au 29/11/2022 :	117 917,32 €

La séance est levée à 23 h 30.

Les secrétaires de séance
André BERTHOMIER



Jean CHARRY



Le Maire,
Thierry ROLLE MILAS

